



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 11
DÉCEMBRE 2023 À 20H05 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 3.2 Dépôt du registre des déclarations de dons des élus
 - 3.3 Adoption du règlement 2023-506 sur l'affichage des numéros civiques
 - 3.4 Avis de motion et projet de règlement 2023-508 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres compensations pour l'année 2024
 - 3.5 Avis de motion et projet de règlement 2023-509 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2024
 - 3.6 ~~Avis de motion et projet de règlement 2023-510 – RM-SQ-06 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la sûreté du Québec –~~ **REPORTÉ**
 - 3.7 Offre d'achat reçue sur la 181^e Rue
 - 3.8 Seconde offre d'achat reçue sur la 181^e Rue
 - 3.9 Troisième offre d'achat reçue sur la 181^e Rue
 - 3.10 ~~Demande à la CPTAQ –~~ **REPORTÉE**
4. SPORTS ET LOISIRS
 - 4.2 Entente avec Notre-Dame-des-Pins
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Ajustement du fonds de roulement 2023
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Facture d'honoraires professionnels
 - 6.2 Facture d'assurances
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2023-12-7990

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2023-12-7991

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 4 décembre 2023 soit adopté tel que rédigé.





3.2 DÉPÔT DU REGISTRE DE DÉCLARATION DE DON

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1), Sandra Bernard indique qu'aucune déclaration de don n'a été reçu depuis le dernier dépôt du registre des déclarations de don.

3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-506 SUR L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet a été déposé du règlement 2023-506 sur l'affichage des numéros civiques le 20 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu ce projet et ont pu émettre leurs commentaires sur le sujet ;

R-2023-12-7992

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement 2023-506 sur l'affichage des numéros civiques ;

QUE le règlement 2023-506 entrera en vigueur conformément à la loi.

3.4 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-508 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement 2023-508 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres compensations pour l'année 2024 sera adopté à une séance ultérieure.

Vincent Roy dépose également un projet de ce règlement, qui sera disponible au greffe de la Ville aux heures normale de bureaux pour consultation.

3.5 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-509 SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2024

Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement 2023-509 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2024 sera adopté à une séance ultérieure.

Ce règlement a pour but de simplifier la recherche d'un tarif pour les citoyens, puisqu'il regroupera toutes les tarifications des différents services de la Ville de Beauceville, qui sont actuellement inscrits dans de nombreux règlements. Il établit également certaines nouvelles tarifications de services au niveau du département des travaux publics quant aux branchements de services et aux compteurs d'eau commerciaux et industriels.

Vincent Roy dépose également un projet de ce règlement, qui sera disponible au greffe de la Ville aux heures normale de bureaux pour consultation.

3.6 ~~AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 2023-510 – RM-SQ-06 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – REPORTÉ~~

3.7 OFFRE D'ACHAT REÇUE SUR LA 181^E RUE





CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat le 22 novembre 2023 de Placement David Pouliot inc. et de Placement Keven Pouliot inc. sur le lot 6 481 754 et une partie du lot 6 573 874 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 481 754 n'appartient pas à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée du lot 6 573 874 ne peut être vendue seule puisqu'il s'agit actuellement d'une partie de lot enclavée ;

R-2023-12-7993

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse cette offre reçue de Placement David Pouliot inc. et de Placement Keven Pouliot inc. du 22 novembre 2023 et mandate Dominique Lamarre, coordonnatrice, afin de transmettre la présente résolution à cet effet aux personnes concernées.

3.8 SECONDE OFFRE D'ACHAT REÇUE SUR LA 181^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat de Stéphane Savard le 4 décembre 2023 sur une partie du lot 6 519 854 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT, entre autres, que cette offre n'est pas sujette aux conditions prévues dans les contrats types que la Ville fait dans le parc industriel concernant les obligations de construire ;

R-2023-12-7994

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse cette offre reçue de Stéphane Savard le 4 décembre 2023 et mandate Dominique Lamarre, coordonnatrice, afin de transmettre la présente résolution à cet effet aux personnes concernées.

3.9 TROISIÈME OFFRE D'ACHAT REÇUE SUR LA 181^E RUE

Vincent Roy déclare être possiblement en conflit d'intérêts concernant ses activités professionnelles et se retire des délibérations et du vote pour cette résolution seulement.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat de Vitrierie Expert Saint Georges inc. sur une autre partie du lot 6 573 874 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre mérite qu'on l'étudie plus longuement afin de l'accepter ou de la refuser ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prend fin le 14 décembre 2023 ;

R-2023-12-7995

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques, Patrick Mathieu et le maire, François Veilleux, et donc résolu à l'unanimité des membres du conseil ayant exercé leur droit de vote, Vincent Roy s'étant retiré des délibérations et du vote pour cette résolution ;

QUE la Ville demande une extension de délai sur cette offre, afin de l'étudier attentivement, jusqu'au 30 janvier 2024 ;

QUE la Ville n'accepte pas, pour le moment, cette offre, ni ne la refuse ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, coordonnatrice, afin de transmettre cette présente résolution aux personnes intéressées.

3.10 DEMANDE À LA CPTAQ – REPORTÉE

4. SPORTS ET LOISIRS





4.1 ENTENTE AVEC NOTRE-DAME-DES-PINS

Jérôme Pomerleau déclare être en conflit d'intérêts et se retire des délibérations et du vote pour cette résolution seulement.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un projet d'entente d'entretien pour la piste de ski de fond sur la piste cyclable, pour la portion située entre Beauceville et Notre-Dame-des-Pins ;

CONSIDÉRANT QUE Notre-Dame-des-Pins a déjà accepté cette entente et l'a signé en vertu de sa résolution 230-12-2023 et que les termes de cette entente conviennent à la Ville de Beauceville ;

R-2023-12-7996

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu, Vincent Roy et le maire, François Veilleux, et donc résolu à l'unanimité des membres du conseil ayant exercé leur droit de vote, Jérôme Pomerleau s'étant retiré des délibérations et du vote pour cette résolution ;

QUE la Ville accepte cette entente avec la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, telle que soumise ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer cette entente.

5. TRÉSORERIE

5.1 AJUSTEMENT DU FONDS DE ROULEMENT 2023

CONSIDÉRANT les changements proposés au fonds de roulement 2023 par Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière ;

R-2023-12-7997

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le fonds de roulements 2023 soit modifié ainsi :

- Retrait de l'achat du drone : 12 000,00 \$
- Retrait des vestiges de batardeaux dans la rivière : 36 938,00 \$
- Retrait plan de gestion des débordements : 20 000,00 \$ (TECQ)
- Retrait mise aux normes vannes des réducteurs de pression : 30 000,00 \$
- Ajout des items conteneur et dôme (projet d'entrepôt du garage municipal) dont le transfert budgétaire prévu pour le rangement au plateau sportif des loisirs : 20 000,00 \$ et un budget supplémentaire de 40 000,00 \$
- Modification logiciel PG Accès Cité Territoire : ajout de 25 000,00 \$ (achat tablette mobilité, consultant externe programmation informatique, K2 géospatial intégration données JMap, module permis en ligne).

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 FACTURE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Le maire déclare être en conflit d'intérêt et se retire des délibérations et du vote pour cette résolution.

CONSIDÉRANT le dossier CMQ-69857-001 pour les frais de défense de François Veilleux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les factures numéros 511985 et 518628 en date du 20 septembre 2023 et du 28 novembre 2023, aux montants de 30 895,97 \$ et de 17 073,10 \$ ainsi qu'un état de compte avec des intérêts de 700,87 \$ de Therrien Couture Jolicoeur, s.e.n.c.r.l. ;

R-2023-12-7998

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu, Jérôme Pomerleau et Vincent Roy, et donc résolu à l'unanimité des membres du conseil ayant exercé leur droit de vote, François Veilleux s'étant retiré des délibérations et du vote pour cette résolution ;





QUE la Ville paie ces factures, au montant total de 48 669,94 \$, toutes les taxes étant incluses, en faveur de Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l. afin de clore le dossier ;

QUE la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

6.2 FACTURE D'ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la ville a soumis ses négociations d'assurance à l'UMQ par résolution numéro R-2023-11-7942 ;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'UMQ recommandant l'octroi à Bénéva inc. ;

R-2023-12-7999

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville paie Bénéva inc. la somme de 106 787,30 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer cette entente ;

QUE la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

7. VARIA

Nicole Jacques souligne un bravo au service des loisirs qui ont fait des paniers pour les personnes seules, soit 70 paniers, grâce à Luc Provençal et les fermières.

Nicole Jacques parle des paniers de Noël préparés par le CAB qui sont en distribution en ce moment.

Patrick Mathieu voudrait donner un coup de chapeau à l'administration et au conseil pour avoir donné un budget raisonnable, vu les choix et la situation économique actuelle. Il trouve que le conseil et l'administration a fait un bon travail.

François Veilleux parle de la mise au jeu officielle d'un tournoi de hockey avec la polyvalente Saint-François, belle organisation, l'aréna était pleine. Il va les suivre et l'école Jésus-Marie aussi.

François Veilleux souligne que c'est son 5^e budget et ce n'est pas évident et que c'est une question de choix. Il remercie le citoyen pour ses commentaires. Il remercie L'équipe de l'administration.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Sylvain Morin indique, concernant la saga survenue, que tout le monde de l'équipe a dû mettre de l'eau dans son vin.

Sylvio Morin, enBeauce.com

Demande, concernant le conflit d'intérêt, si les gens ne doivent pas se retirer de la salle. Il demande si c'est normal que les gens restent assis dans l'espace physique.

Vincent Roy dit que la question a été posée et que c'est la réponse qu'ils ont reçue.

Sandra Bernard lit un extrait du Guide des bonnes pratiques du MAMH, page 16, qui indique que l'élu peut demeurer dans la salle lors d'une séance publique.

Jacques Légaré, règlement sur les adresses civiques, est-ce que c'est nouveau.

Serge dit que non. Que c'est pour l'avenir.

Jacques Légaré demande ce qui se passe dans la 181^e Rue, si on perd des entreprises.

François Veilleux répond que c'est 3 dossiers différents, que les règles ont





été suivies.

Vincent Roy parle des zones blanches qui ne peuvent plus être agrandies. Donc, même un terrain qui est privé non construit, il est considéré vacant si on voudrait agrandir la zone blanche. C'est pour ne pas vendre des terrains qui ne seront pas construits, c'est le minimum qui doit être bâti.

François Veilleux parle aussi du prix demandé qui ne correspondait pas à ce qui est demandé.

François Veilleux indique que, pour la 3^e, on voulait se donner le temps de prendre la bonne décision.

Jacques Légaré demande ce qui a été fait concernant le fonds de roulement.

François Veilleux dit qu'on a modifié ce qui n'a pas été fait ou ajouté au fonds de roulement,

Patrick Mathieu précise que cela prend une écriture.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-12-8000

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance :

20h36

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

